



NEURO GESTALT
INSTITUT

«PRENDRE SOIN DE CEUX QUI PRENNENT SOIN»



CATALOGUE 2025

www.neurogestaltinstitut.com

Version 2025-V1

SOMMAIRE

Présentation de Neuro Gestalt Institut	p. 3
Formations proposées :	
- « De la Gestalt à la PGRO »	p. 4
- « Sélection Cycle intensif »	p. 5
- « Les enjeux développementaux »	p. 6
- « Psychopathologie »	p. 7
- « Cycle intensif à la PGRO »	p. 8
- « Groupes de supervision »	p. 9
- « Psychothérapie du Lien et NSA »	p. 11
- « Practicum Supervisés »	p. 12
- « Master Class NGI »	p. 13
- « Devenir superviseur »	p. 14
- Spécialisation « Auteurs de Violences Sexuelles »	p. 15
<i>- Tous nos sites de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap Pour tout autre type de handicap, veuillez nous contacter pour voir les possibilités d'adaptation à la formation -</i>	
Fiche d'inscription	p. 16
Annexe 1 : Règlement intérieur de Neuro Gestalt Institut	p. 17
Annexe 2 : Conditions générales d'intervention	p. 21



SARL Hélice D.C.F au capital de 43000€ - RCS Avignon 533 436 705 SIRET : 533 436 705 00032 – CODE NAF : 7022Z
Organisme de formation certifié Qualiopi. La certification est délivrée au titre de la catégorie d'actions : actions de formation.
Organisme de Formation : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 84 05042 84 auprès du préfet de Région PACA »
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état



Bienvenue chez **NGI** (Neuro Gestalt Institut)



Nous sommes un centre de formation continue à Avignon spécialisé dans la psychothérapie du lien (Psychothérapie Gestaltiste des Relations d'Objets). Neuro Gestalt Institut, avec son équipe d'experts dans le domaine, délivre des formations de qualité aux professionnels de la santé mentale et de l'accompagnement en activité.

Notre enseignement est structuré dans la rigueur du Centre d'Intégration Gestaltiste (CIG) de Montréal. C'est au CIG, que l'approche de la Psychothérapie Gestaltiste des Relations d'Objet (PGRO) est née, appelée aussi psychothérapie du lien. Gilles Delisle, son fondateur, a reçu le prix Noël Mailloux en 2010 par l'Ordre des Psychologues du Québec.

Neuro Gestalt Institut : un espace où travailler votre « magnifique imperfection »

La caractéristique de notre travail, à travers ces trois compétences issues de la PGRO, permettra aux professionnels de développer un « ego humble ». Une présence à soi, afin de prendre les meilleures options dans la stratégie d'accompagnement. L'humilité nécessaire face à la complexité de l'être humain.



L'institut a pour vocation de prendre soin de ceux qui prennent soin !

Nous formons des professionnels de la santé mentale, psychologues, psychiatres, psycho-praticiens, psychothérapeutes qui souhaitent apprendre la psychothérapie du Lien (PGRO). Elle-même enrichie par les neurosciences affectives. Nos formations sont accessibles également à un public plus large comme les médecins, l'éducation spécialisée, les coaches et les professionnels RH avec des formations spécifiques à la demande. Actuellement, nous dispensons une spécialisation à la Psychothérapie du Lien avec une certification basée sur l'acquisition des compétences et plusieurs formations au développement et à l'entretien des compétences requises pour la pratique d'une psychothérapie relationnelle. **Nous accueillons environ entre 100 à 120 stagiaires par année avec un taux de satisfaction supérieur à 90% sur l'ensemble des formations.**



Pour plus de détails sur la pédagogie : <http://neurogestaltinstitut.com/la-pedagogie-ngi/>

DE LA GESTALT A LA PGRO

Cette formation va permettre au stagiaire de se familiariser avec les concepts de la Gestalt Perlsienne et ceux de la PGRO afin de déterminer un projet de formation continue.

Ces journées seront à la fois théoriques et expérientielles (sans pour autant être un groupe de psychothérapie, toute démarche personnelle se faisant hors NGI)

PRÉSENTATION

⇒ *Sur le plan expérientiel* : le stagiaire peut amener une question théorique et/ou didactique en lien avec la PGRO qui sera du travail expérientiel.

⇒ *Sur le plan théorique* : Travail de réflexion réalisé en petit groupe sur les contributions et les aspects théoriques abordés par le formateur.

⇒ *Sur le plan clinique* : Practicum supervisé possible en fonction de la maturité du groupe

Chacun trouvera donc un temps de travail avec des axes différents en fonction des préoccupations du stagiaire.
Le retour didactique se fera en interaction dans le grand groupe.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Se familiariser avec la Gestalt thérapie
- S'imprégner des concepts de la PGRO
- S'ouvrir à de nouvelles perspectives professionnelles
- Développer un projet de formation continue

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

DATES ET DELAIS D'ACCES :

Les 19, 20 et 21 mai 2025

3 jours - soit 21h en présentiel

PUBLIC CONCERNE :

tout professionnel désireux de mieux appréhender la Gestalt, ses fondements et à saisir les concepts de la PGRO.

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

FORMATEUR :

Brigitte DEBONDU

LIEU :

HÔTEL COMFORT LILLE LOMME
110 rue du grand but
59160 LOMME

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS :

sans financement : 600 €

avec financement : 690 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis nécessaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

DATES ET DELAIS D'ACCES :

Les 7, 8 et 9 mai 2025

3 jours - soit 21h en présentiel

PUBLIC CONCERNE :

toute personne désireuse de travailler et de saisir les concepts de Gilles Delisle à travers un travail de formation en groupe, et de continuer sa maturation professionnelle.

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

qui souhaitent intégrer le cycle intensif PGRO.

FORMATEUR :

Cyrille BERTRAND

LIEU :

4 avenue Pierre Semard
les Marches du Palais
84 000 AVIGNON

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS :

sans financement : 600 €

avec financement : 690 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis nécessaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

SELECTION CYCLE INTENSIF

Cette formation va permettre au stagiaire de découvrir et d'aborder la PGRO, sous différents angles (expérientiel, théorique et clinique), qui sont les trois blocs d'apprentissage de la PGRO.

Au-delà d'être un stage de découverte de la PGRO, ce stage est nécessaire pour postuler à la formation intensive PGRO.

PRÉSENTATION

⇒ *Sur le plan expérientiel* : le stagiaire peut amener une question théorique et/ou didactique en lien avec la PGRO et sur les auteurs contribuant au dialogue herméneutique qui sera l'axe principal du travail expérientiel.

⇒ *Sur le plan théorique* : Les points théoriques liés à la PGRO se feront en lien avec les expérientiels et les practicum réalisés par les stagiaires.

⇒ *Sur le plan clinique* : Practicum supervisé à chaud (avec écran) ou à froid avec le formateur

Chacun trouvera donc un temps de travail avec des axes différents en fonction des préoccupations du moment.

Le retour didactique se fera en interaction dans le grand groupe.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Découvrir les fondements de la PGRO
- S'approprier les différents blocs d'apprentissage
- Saisir les critères de sélection
- Aborder les neurosciences affectives

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

LES ENJEUX DEVELOPPEMENTAUX

Les 3 enjeux développementaux sont au cœur de toute dynamique d'accompagnement et devront être régulés par le professionnel.

Chaque enjeu sera abordé lors d'une session de 6 jours et dans l'ordre du développement psycho-affectif, ce qui permettra aux stagiaires de vivre le processus dans sa singularité.

Nous aborderons les trois compétences liées à la Psychothérapie du Lien (PGRO), et les auteurs des neurosciences affectives en lien avec l'enjeu traité !

PRÉSENTATION

⇒ *L'attachement* : nous nous interrogerons sur l'identification projective en tant que communication implicite. Nous verrons comment l'apport des aspects neuro-dynamiques de la communication non verbale, permettent l'élaboration de la reproduction au sein du processus corporel et relationnel. **Un focus particulier sera mis sur l'enjeu « d'attachements » et sa régulation.**

⇒ *L'Estime de Soi* : nous travaillerons avec les éléments de la PGRO, et les systèmes d'activation de la peur (Ledoux) et les principes de « l'appui sur » et « l'aller vers » (Ruella Frank). **Un focus particulier sera mis sur l'enjeu « d'Estime de Soi »** avec des auteurs comme Kohut et Kernberg.

⇒ *L'amour et sexualité* : nous travaillerons avec les éléments de la PGRO, et les apports des neurosciences affectives et notamment avec les travaux de Hélène Fisher. **Un focus particulier sera mis sur les enjeux d'« Eros/Ethos ».**

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Appréhender le développement psycho-affectif
- Explorer ses propres enjeux
- Déterminer des repères face aux 3 enjeux développementaux
- Découvrir comment travailler les 3 enjeux dans une approche psychodynamique

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

DATES ET DELAIS D'ACCES :

du 17 au 23 août 2025
(relâche le 20 août)

6 jours - soit 42h en présentiel

PUBLIC CONCERNE :

toute personne qui souhaite travailler sur les enjeux développementaux.

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

FORMATEUR :

Cyrille BERTRAND

LIEU :

4 avenue Pierre Semard
les Marches du Palais
84 000 AVIGNON

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS :

sans financement : 1 200 €

avec financement : 1 380 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis nécessaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

DATES ET DELAIS D'ACCES :

du 7 au 10 janvier 2025
du 25 au 28 mars 2025
du 27 au 30 mai 2025

12 jours - soit 90h en présentiel
+ 30h de travail personnel soit 120h

PUBLIC CONCERNE :

tous les professionnels qui souhaitent actualiser leurs connaissances en psychopathologie.

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

FORMATEURS :

Joanne CYR,
Line GIRARD,
Caroline BOUCHARD,
Marie Laure FORCELLINI,
Alain MERCIER,
Cyrille BERTRAND

LIEU :

FIAP
30 rue Cabanis
75 014 PARIS

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS :

sans financement : 2 640 €
avec financement : 3 036 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis nécessaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

PSYCHOPATHOLOGIE

Au-delà d'être un bon « thérapeute », il est important d'être un bon « diagnosticien », ce sont deux rôles différents et complémentaires. Cette formation nécessite une implication personnelle importante et un engagement soutenu dans l'apprentissage, notamment avec un travail personnel entre les sessions.

« La formation Psychopathologie est nécessaire pour la certification à la pratique de la Psychothérapie du Lien. »

PRÉSENTATION

Le processus pédagogique se structure dans le temps (sur 6 mois) et dans la durée (3 séminaires de 4 jours). Cette formation permettra d'aborder les grands axes de la psychopathologie au travers du DSM5 et du PDM. Neuro Gestalt Institut souhaite apporter à ses stagiaires une formation en psychopathologie actualisée des dernières recherches, mais également les ponts avec le modèle enseigné (évaluation structurale en PGRO).

Nous utilisons une formule didactique qui vise à maximiser l'implication de chacun des participants, aussi bien dans l'intervalle qui sépare les séminaires que pendant ces mêmes rencontres.

« Consacrez quelques rencontres à situer le problème de votre patient et votre traitement sera s'en trouvera enrichi et mieux ciblé. » Dr Allen Frances

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Saisir les nuances et les différentes caractéristiques des trois types de diagnostics.
- Améliorer les connaissances diagnostiques
- Intégrer une pratique diagnostique propice aux choix thérapeutiques ajustés à la situation clinique

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

CYCLE INTENSIF A LA PGRO

Le processus pédagogique et la structure de la formation s'appuiera sur le modèle du CIG, Neuro Gestalt Institut apportera sa propre couleur au niveau d'un certain contenu.

La formation cycle intensif est nécessaire pour la certification à la pratique de la Psychothérapie du Lien.

PRÉSENTATION

Cette formation nécessite une implication personnelle importante et un engagement soutenu dans l'apprentissage, dispositions dont les diplômés du CIG ont l'habitude et que nous allons recréer au sein de Neuro Gestalt Institut. Cette formation, considérée comme un 3e cycle, s'étend sur trois regroupements annuels de deux semaines chacun.

Nous utilisons une formule didactique qui vise à maximiser l'implication de chacun des participants, aussi bien dans l'intervalle qui sépare les rencontres annuelles que pendant ces mêmes rencontres.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Intégrer les fondements de la théorie révisée du self
- Acquérir les compétences réflexives, interactives et affectives à la bonne pratique de la psychothérapie du lien
- Acquérir les auteurs principaux des relations d'objets
- Acquérir les auteurs principaux des neurosciences affectives

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

DATES ET DELAIS D'ACCES : PROMOTION 5

Du dimanche 2 mars au vendredi 14 mars 2025
Du dimanche 1^{er} mars au vendredi 13 mars 2026
Du dimanche 28 février au vendredi 12 mars 2027

30 jours - soit 210h en présentiel

PUBLIC CONCERNE :

Pour cette formule, un engagement ferme de chaque participant pour la durée du programme, soit durant les 3 années, est nécessaire.

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

FORMATEURS :

**Caroline BOUCHARD
Brigitte DEBONDU
Marie Laure FORCELLINI
Alain MERCIER
Cyrille BERTRAND**

LIEU :

Mas de Sagnes
30 210 COLLIAS

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS (SOUS RESERVE DE MODIFICATION) :

sans financement : 6 600 €

avec financement : 7 590 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

- stage de sélection (p. 5)
- dossier de sélection

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

GROUPES DE SUPERVISION

SUPERVISION THEORICO-CLINIQUE - GROUPE D'AVIGNON

Le groupe se réunit en format hybride composé de deux sessions de trois jours et de 4 heures de suivi en individuel en visio et/ou en présentiel par an.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Analyser de la demande explicite et réelle des personnes en cours de suivi (psychopatho - dossier clinique - C.réflexive)
- Développer une stratégie sur la demande C.réflexive et interactive)
- Définir la place et la position du cadre (déontologie - C.affective)
- Élargir ses champs d'actions (compétence affective)
- Pratiquer à « chaud » en practicum (compétence interactive)

DATES ET DELAIS D'ACCES :

Groupe A :

Du 20 au 22 février et du 18 au 20 septembre 2025

Groupe B :

Du 19 au 21 juin et du 11 au 13 décembre 2025

6 jours - soit 42h en présentiel + 4h de suivi Individuel

PUBLIC CONCERNE :

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

FORMATEUR :

Cyrille BERTRAND

LIEU :

4 avenue Pierre Semard
les Marches du Palais
84 000 AVIGNON

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS :

sans financement : 1 680 €

avec financement : 1 932 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis nécessaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

GROUPES DE SUPERVISION (SUITE)

PUBLIC CONCERNE :

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

FORMATEUR :

Marie-Laure FORCELLINI

LIEU :

836 rue Charles Bourseul
59 500 DOUAI

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS :

sans financement : 1 750 €

avec financement : 2 000 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis nécessaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

SUPERVISION DIDACTIQUE – GROUPE DE DOUAI

Le groupe se réunit une fois par mois (sauf juillet et août). Il se déroule sur une journée.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Analyser la demande explicite et réelle des personnes en cours de suivi
- Appréhender l'analyse et le déroulement des projets ou de la demande traitée
- Définir la place et la position du cadre
- Explorer la manière d'élargir ses champs d'actions
- Réfléchir à la création d'un espace « équilibré »

DATES ET DELAIS D'ACCES :

Mardi : 7 janvier, 4 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2025

10 jours - soit 70h en présentiel

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

PSYCHOTHERAPIE DU LIEN ET NEUROSCIENCES AFFECTIVES

Cette formation va permettre au stagiaire de découvrir le développement psychologique selon Margaret Mahler avec une posture professionnelle enrichie par les auteurs de NSA (Panksepp, Schore et Fonagy), sous différents angles (expérientiel, théorique et clinique). **Au-delà d'être une formation sur les NSA, cette formation va permettre de dégager une perspective du développement singulier de chaque stagiaire.**

PRÉSENTATION

⇒ *Sur le plan expérientiel* : le stagiaire peut amener une question théorique et/ou didactique en lien avec la PGRO et sur les auteurs des NSA qui sera l'axe principal du travail expérientiel.

⇒ *Sur le plan théorique* : Lectures et travail de réflexion réalisé en petit groupe sur les contributions de chaque auteur

⇒ *Sur le plan clinique* : Practicum supervisé avec la grille des NSA

Chacun trouvera donc un temps de travail avec des axes différents en fonction des préoccupations du moment.

Le retour didactique se fera en interaction dans le grand groupe.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Aborder la PGRO et les travaux de Mahler
- Travailler sa posture sous l'éclairage des neurosciences affectives
- Explorer la mentalisation et les approches théoriques
- Découvrir les auteurs des neurosciences affectives

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

DATES ET DELAIS D'ACCES :

Les 18, 19 et 20 novembre 2026

3 jours - soit 21h en présentiel

PUBLIC CONCERNE :

tout professionnel désireux de travailler et de saisir les concepts de Panksepp, Schore et Fonagy à travers un travail de formation en groupe, et de continuer sa maturation professionnelle.

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

FORMATEUR :

Cyrille BERTRAND

LIEU :

4 avenue Pierre Semard
Les Marches du Palais
84 000 AVIGNON

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS :

sans financement : 600 €

avec financement : 690 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis nécessaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

DATES ET DELAIS D'ACCES :

Les 19, 20 et 21 novembre 2025
3 jours - soit 21h en présentiel

PUBLIC CONCERNE :

tout professionnel désireux de travailler et discipliner leur compétence interactive à travers un travail de formation en groupe, et de continuer sa maturation professionnelle.

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

FORMATEUR :

Cyrille BERTRAND

LIEU :

4 avenue Pierre Semard
Les Marches du Palais
84 000 AVIGNON

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS :

sans financement : 600 €

avec financement : 690 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

Certifié ou en cours de certification à NGI, ou certifiés dans un autre institut

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

PRACTICUM SUPERVISES

Nous serons attentifs également à la capacité de créer une relation thérapeutique optimale et comment « la prise de risque » dans le champ 1 est au cœur du soin thérapeutique. **Au-delà d'être une formation centrée plus spécifiquement sur la compétence interactive, cette formation va permettre de dégager une perspective du développement des trois compétences de chaque stagiaire.**

PRÉSENTATION

⇒ *Sur le plan expérientiel* : réalisation pour chaque stagiaire d'un « kata » supervisé

⇒ *Sur le plan théorique* : Reprise et autoévaluation sur les compétences

⇒ *Sur le plan clinique* : Practicum supervisé avec l'évaluation structurale de la PGRO

Chacun trouvera donc un temps de travail avec des axes différents en fonction des préoccupations du moment.

Le retour didactique se fera en interaction dans le grand groupe.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Découvrir les 3 compétences de la PGRO
- Travailler sa posture et sa compétence interactive
- Expérimenter la pratique et révision du « Kata »
- Développer l'écologie du thérapeute

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

MASTER CLASS

Cette formation va permettre au stagiaire de renforcer sa posture de PGRiste, et rentrer dans une dynamique de recherche et d'application clinique. **Chaque stagiaire pourra développer son point de vue et élaborer une « critique » constructive et favoriser une herméneutique groupale autour de sa réflexion.**

PRÉSENTATION

⇒ *Sur le plan expérientiel* : le stagiaire expérimentera la posture expérientielle où après avoir réalisé une séquence, il développera son point de vue didactique sur ladite séquence.

⇒ *Sur le plan théorique* : le stagiaire pourra reprendre un auteur ou encore des éclairages qui s'inscrivent dans l'ouverture multimodale. Il pourra également travailler un cas client à partir de « Balises » document du dossier clinique.

⇒ *Sur le plan clinique* : Practicum filmé (KATA)

Chacun trouvera donc un temps de travail avec des axes différents en fonction des préoccupations du moment.

Le retour didactique se fera en interaction dans le grand groupe.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Re visiter les blocs d'apprentissage de la PGRO
- Travailler sa posture sous l'éclairage des neurosciences affectives
- Se réappropriier les grands axes de la psychopathologie
- Participer à un passage de KATA

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

DATES ET DELAIS D'ACCES :

Les 25, 26 et 27 août 2025

3 jours - soit 21h en présentiel

PUBLIC CONCERNE :

tout professionnel désireux de travailler dans une ambiance Masterclass à partir d'un travail en groupe, et de continuer son développement professionnel.

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

FORMATEUR :

Cyrille BERTRAND

LIEU :

4 avenue Pierre Semard
Les Marches du Palais
84 000 AVIGNON

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS :

sans financement : 660 €

avec financement : 759 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

Certifié ou en cours de certification à NGI, ou certifiés dans un autre institut

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

DEVENIR SUPERVISEUR

PUBLIC CONCERNE :

tout professionnel travaillant avec une approche relationnelle et souhaitant devenir superviseur.

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

FORMATEURS :

**Caroline BOUCHARD
Alain MERCIER
Cyrille BERTRAND**

LIEU :

4 avenue Pierre Semard
Les Marches du Palais
84 000 AVIGNON

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS :

sans financement : 3 750 €

avec financement : 4 310 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

Dossier de sélection

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

Notre souhait est d'offrir une formation qui répond aux exigences des meilleures pratiques comme développées dans le guide de l'APA (Association Psychologique Américaine, 2014) et dans le Manuel du Superviseur Didacticien élaboré par Gilles Delisle et Line Girard, 2017.

Cette formation nécessite une implication personnelle importante et un engagement soutenu dans l'apprentissage, un dispositif qui est commun à l'ensemble des formations dispensées à NGI. Cette formation s'étend sur 18 mois avec 3 regroupements de 4 jours en présentiel et du travail en clinique d'apprentissage entre les différentes rencontres, qui se dérouleront en distanciel

PRÉSENTATION

Notre propos est de former des professionnels de la santé mentale, travaillant avec une approche relationnelle, à la posture de superviseur. Ceci dans une perspective et dans la lignée de notre désir d'enseigner et de prendre soin de ceux qui prennent soin !

Nous retrouverons une réflexion sur les compétences (réflexive, interactive et affective) avec les modalités d'une approche, nommée EASI - approche créée par Cyrille Bertrand en 2005.

Elle permet de garder l'acte de supervision dans une approche collaborative afin de réduire le sentiment de honte qui peut émerger dans un contexte de supervision.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Ancrer, dans la posture, les fondamentaux à la supervision dans un modèle relationnel ?
- Intégrer la méthode EASI
- Pratiquer en intersession dans le cadre des cliniques d'apprentissage
- Développer un axe d'approfondissement
- Valider sa pratique de futur superviseur

DATES ET DELAIS D'ACCES :

Session 1 : du 1^{er} au 4 avril 2025

2 demi-journées de 3h entre les sessions 1 et 2 à déterminer

Session 2 : du 23 au 26 septembre 2025

4 demi-journées de 3h entre les sessions 2 et 3 à déterminer

Session 3 : du 22 au 25 septembre 2026

15 jours - soit 84h en présentiel et 21h en distanciel

+ 30h de travail personnel

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

FORMATION SPECIFIQUE : AUTEUR DE VIOLENCES SEXUELLES (AVS)

Cette formation est une introduction à la compréhension de la problématique de la violence sexuelle (VS) et de son traitement possible. **Elle permettra de mieux comprendre nos représentations et d'acquérir des notions théoriques, juridiques et psychopathologiques pour une prise en charge plus consciente et adaptée avec la PGRO.**

PRÉSENTATION

- ⇒ *Sur le plan expérientiel* : le stagiaire peut amener des questions théorique et/ou didactique en lien avec ses propres représentations
- ⇒ *Sur le plan théorique* : un travail de réflexion se réalisé en petit groupe sur les contributions du formateur
- ⇒ *Sur le plan clinique* : le stagiaire peut amener des questions théorique et/ou didactique en lien avec la PGRO et sur les auteurs de VS

Chacun trouvera donc un temps de travail avec des axes différents en fonction des préoccupations du moment.
Le retour didactique se fera en interaction dans le grand groupe.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Prendre conscience et travailler nos représentations sociales
- Aborder la clinique et la psychopathologie de la violence sexuelle
- Reconnaître les éléments de victimologie chez les auteurs de violences sexuelles
- Appréhender la place de la PGRO dans le traitement et la prévention de la récidive

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

modalités d'accès, accessibilité, inscription, programme détaillé (déroulement de la formation, compétences à acquérir...) → marie@neurogestaltinstitut.com

DATES ET DELAIS D'ACCES :

Les 11, 12 et 14, 15 septembre 2025
4 jours - soit 28h en présentiel

PUBLIC CONCERNE :

tout professionnel désireux de travailler et d'acquérir les notions spécifiques concernant les auteurs de violences sexuelles.

professionnels de la santé mentale :

- psychiatre,
- psychologue,
- psychopraticien,
- psychothérapeute

FORMATEUR :

Brigitte DEBONDU

LIEU :

HÔTEL COMFORT LILLE LOMME
110 rue du grand but
59160 LOMME

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées

TARIFS :

sans financement : 800 €
avec financement : 920 €

exonération de TVA - art. 261.4.4 a du CGI

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis nécessaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Utilisation d'un outil d'évaluation des acquis

BULLETIN D'INSCRIPTION

Informations et inscription :  marie@neurogestaltinstitut.com

Hélice DCF - Neuro Gestalt Institut
4 avenue Pierre Semard – les Marches du Palais – 84 000 AVIGNON
(locaux accessibles aux personnes en situation de handicap)

- POUR PLUS DE LISIBILITE, MERCI DE REMPLIR LE FORMULAIRE EN MAJUSCULES –

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail : _____ Mobile : ____/____/____/____/____

Profession : _____ Raison Sociale : _____

Niveau de formation en psychothérapie : _____



Je souhaite participer à :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> « De la Gestalt à la PGRO » | <input type="checkbox"/> « Groupe de supervision didactique » à Douai |
| <input type="checkbox"/> « Sélection au Cycle Intensif » | <input type="checkbox"/> « Psychothérapie du Lien et NSA » |
| <input type="checkbox"/> « Les enjeux développementaux » | <input type="checkbox"/> « Practicum Supervisés » |
| <input type="checkbox"/> « Psychopathologie » | <input type="checkbox"/> « Master Class NGI » |
| <input type="checkbox"/> « Cycle intensif à la PGRO » | <input type="checkbox"/> Spécifique : « auteur de violences sexuelles » |
| <input type="checkbox"/> « Groupe de supervision Théorico-clinique » à Avignon : <input type="checkbox"/> groupe A – <input type="checkbox"/> groupe B | |

Je souhaite faire une demande d'une prise en charge extérieure (ex : fifpl, employeur...)
et recevoir un devis à retourner signé pour validation

- Je verse la somme de 200 € par virement à Hélice DCF (non remboursables) correspondant à l'acompte pour la confirmation d'inscription,
- Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur et les conditions générales de ventes jointes à la fiche d'inscription et signerai la convention pour la formation choisie avant le début de celle-ci.

Informations bancaires pour le virement :

Titulaire du compte	Hélice D.C.F. SARL
Num. du compte (IBAN)	FR76 1027 8070 1200 0207 7710 157
Code Banque (BIC)	CMCIFR2A
Agence de domiciliation	CCM BELFORT SUD

A _____ le _____

signature précédée de
la mention manuscrite « lu et approuvé »

Règlement intérieur applicable aux stagiaires de Neuro Gestalt Institut

Article 1 : Préambule

Hélice DCF-Neuro Gestalt Institut (NGI) est un organisme de formation indépendant déclaré. Son siège social est situé 230 A Rue du Fbg Saint Antoine, 75 012 PARIS. Il est déclaré sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 52980 75 et certifié Qualiopi "L. 6313-1 – 1° Les actions de formation" sous le numéro FR058554-1.

NGI est ci-après désigné « l'organisme de formation ».

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par NGI dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Article 2 : Dispositions générales

Conformément aux articles L. 920-50-1 et suivants et R. 922-1 et suivants du code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 3 : Champ d'application

Personnes concernées : Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par NGI et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par NGI et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier. »

Lieu de la formation : La formation a lieu soit dans les locaux de NGI, soit (le plus souvent) dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de NGI, mais également dans tout local destinée à recevoir des formations.

Article 4 : Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire doit, en outre, veiller à respecter les règles concernant sa sécurité personnelle et celle des autres personnes en vigueur dans l'établissement où sont dispensées les formations par NGI.

Lorsque les formations se déroulent dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement, en application de l'article R. 922-1 du code du travail.

Article 5 : Alcool et autres

En application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Il est interdit aux stagiaires d'apporter des boissons alcoolisées sur les lieux de formation. Il est en outre interdit de pénétrer sur les lieux du stage en état d'ivresse.

Il est également interdit aux stagiaires, sauf autorisation spéciale, de prendre leur repas dans les salles où sont organisés les stages.

Article 6 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 232-12-17 et suivants du code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issus de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 7 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R.962-1 du code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 8 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 10 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par NGI ou l'entreprise « donneur d'ordre » et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique soit à l'occasion de la remise du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. NGI se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir soit le formateur, soit le responsable de l'organisme de formation, soit le « donneur d'ordre ».

Les stagiaires sont tenus de signer une feuille de présence chaque jour pendant toute la durée de la formation.

Article 11 : Accès au lieu de formation

Tous nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de Handicap.

Sauf autorisation expresse de NGI, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur formation ne peuvent faciliter l'introduction de tierce personne à l'organisme.

Article 12 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation et de l'utiliser conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Il est rigoureusement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Les documents pédagogiques remis pendant les formations sont protégés par les droits d'auteur. Leur reproduction, sans l'autorisation de l'organisme de formation, est formellement interdite. Ces documents ne peuvent être réutilisés que dans un objectif personnel.

Article 13 : Responsabilité de l'organisme de formation

NGI décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, apportés par les stagiaires sur le lieu de formation.

Article 14 : Respect de la confidentialité des données stagiaires

Toute personne en stage chez NGI ou salarié de l'organisme de formation s'engage à garder confidentielle toutes informations personnelles et professionnelles des stagiaires qui seraient portées à leur connaissance.

Article 15 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction, au sens de l'article R. 922-3 du code du travail, toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Selon la gravité de l'agissement fautif, la sanction pourra consister soit en un avertissement, soit en un blâme, soit en une mesure d'exclusion définitive.

Le directeur de l'organisme doit informer de la sanction prise :

1. L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise ;
2. L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre d'un congé de formation ;
3. L'organisme qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Article 16 : Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, (stagiaire ou salarié de l'organisme de formation). La convocation mentionnée ci-dessus fait état de cette faculté.
- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.
- Dans le cas où une exclusion définitive de la formation est envisagée et où il existe un conseil de perfectionnement, une commission de discipline est constituée, où siègent des représentants des stagiaires. Elle est saisie par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée. Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation dans le délai d'un jour franc après sa réunion.
- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc, ni plus de quinze jours après l'entretien, ou le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé préalablement des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

Dispositions diverses

A la fin de chaque formation, le stagiaire se voit remettre un bilan de la formation qu'il doit remplir et remettre au formateur. Une attestation de fin de stage sera ensuite délivrée aux stagiaires.

Article 17 : Entrée en vigueur

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de NGI, et est inclus dans les supports de formation remis aux participants.

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 1er janvier 2017.

Conditions générales d'intervention

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales d'intervention décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société HELICE DCF NGI et de son client dans le cadre de la vente de formation.

Toute prestation accomplie par la société HELICE DCF NGI implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales d'intervention.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais applicables au jour de la commande si applicable.

La société HELICE DCF NGI s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Modalités de facturation

- Les factures sont émises par phase puis au fur et à mesure de l'avancement du projet
- Les frais de déplacement et d'hébergement sont en sus

Les interventions nécessitant un voyage de 4 heures (aller) seront indemnisées à raison d'une demi-journée par intervention et au-delà de 4 heures, d'une journée par intervention.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- par chèque ;
ou
- par virement ;

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, le solde devant être payé à la fin de l'exécution de la mission.

Clause n° 6 : Retard de paiement

Tout retard dans le règlement des factures peut entraîner le paiement d'un intérêt de retard égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal français à la date de la facture, conformément à la réglementation en vigueur.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réception des services. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. (Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

Clause n° 7 : Clause de réserve de propriété intellectuelle

La société HELICE DCF NGI conserve la propriété intellectuelle des services vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société NGI se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les services vendus et restés impayés.

Clause n° 8 : Délai de réalisation

Les délais de réalisation de la mission sont spécifiés dans la contractuelle.

Ces délais sont indicatifs, sauf mention contraire. La société HELICE DCF NGI s'engage à faire de son mieux pour exécuter sa mission conformément au calendrier fixé.

En cas de difficultés rencontrées lors de l'exécution de la mission ou en cas de modification par le Client de ses demandes initiales ou de retard ou de non-respect par le Client de ses obligations, la société HELICE DCF NGI et le Client se concertent en vue de fixer de nouvelles modalités.

En tout état de cause, la société HELICE DCF NGI ne saurait être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes liées au non-respect du calendrier fixé en cas de modification du contenu de la mission par le Client.

Clause n° 9 : Annulation de la commande.

Annulation par le client : les sessions sont annulées moins de 3 semaines avant sont dues.

Annulation par l'organisme de formation : les sessions sont annulées en cas d'inscriptions insuffisantes, selon le nombre minimum de stagiaires mentionné dans le programme de formation.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société HELICE DCF NGI ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales d'intervention découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales d'intervention est soumis au droit français.

En cas de différend, la société HELICE DCF NGI engage des négociations afin d'aboutir à un règlement amiable. En cas d'échec des négociations, chacune des parties reconnaît la compétence des juridictions civiles françaises pour trancher le litige.

Fait à Paris le 01/05/2017